

ront une proportion plus forte de cet impôt qu'ils ne le devraient. L'on ne peut citer un autre commerce, je pense, où il se fait tant de paiements minimes. Certaines beurreries sont fort considérables, absorbant les produits de milliers de fermiers, et chacun de ces fermiers produit en petites quantités. Mais l'on doit se rappeler que ces fermiers assureront la prospérité du pays et, sans aucun doute, un tel impôt constituerait un fardeau trop lourd pour cette industrie. Même si l'on porte le minimum à dix dollars, les fermiers paieront encore une trop forte proportion de l'impôt du timbre, car seulement 25 p. 100 de leurs paiements seraient supérieurs à dix dollars. Dans aucun autre commerce l'on ne voit une proportion de 75 p. 100 de paiements inférieurs à dix dollars. Vous voyez donc que le fardeau serait trop lourd pour le petit fabricant de produits laitiers. Par exemple, dix paiements minimes se totalisant à 50 dollars entraîneraient le versement d'un impôt du timbre de cinq fois supérieur à celui que nécessiterait un seul chèque du même montant.

Le ministre a demandé si nous sommes en faveur des impôts directs. Nous le sommes; je le lui ai dit l'autre soir. Je crois que les députés du groupe progressiste approuvent toujours les impôts directs; mais ils veulent que ces impôts soient justes et je fais remarquer à la Chambre que cet impôt du timbre sur les chèques d'un montant minime est fort injuste, pour la simple raison qu'un grand nombre des comptes de beurreries sont soldés par des chèques d'un montant minime. Un peu plus de la moitié de ces comptes s'élèvent à plus de cinq dollars.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami a lu, il y a un moment, une lettre du secrétaire de l'association des fabricants de produits laitiers, où il était déclaré que 75 p. 100 des paiements n'atteignent pas cinq dollars.

M. WARNER: La proportion varie suivant les beurreries. Ce n'est, tout au plus, qu'une conjecture.

L'hon. M. ROBB: Mais, dans le document cité par mon honorable ami, il était dit que 75 p. 100 des paiements n'atteignent pas cinq dollars.

M. WARNER: Cela peut être vrai de cette beurrerie en particulier. Je ne suis pas très sûr de ce qui disait cette lettre, mais les divers exposés que j'ai reçus relativement à plusieurs beurreries démontrent que le montant de 25 p. 100 des chèques qu'elles émettent dépasse dix dollars, et celui de 75 p. 100, est au-dessous. Si j'ai dit cinq dollars, je voulais dire dix dollars. Je crois que c'est ce qui était déclaré dans l'exposé en question,

[M. Warner.]

mais je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre pour vérifier ce point maintenant. Je donnerai le document au ministre s'il le désire. D'après ces pourcentages, il est évident que l'industrie des produits laitiers paie une plus forte taxe du timbre que tout autre industrie.

M. ANDERSON: Les versements se font-ils souvent?

M. WARNER: Tous les jours, dès la livraison de la crème. La moitié environ des versements, autant qu'on puisse s'en assurer, sont inférieurs à cinq dollars. Les impôts directs sont recommandables, pourvu qu'ils soient justes; mais je suis persuadé que les chiffres que j'ai cités démontrent suffisamment qu'il est manifestement injuste de ne pas porter le minimum à dix dollars. Cependant, il me fait plaisir que le ministre veuille au moins le fixer à cinq dollars; j'espère seulement qu'il continuera dans cette voie et nous donnera entière satisfaction. Je parle de l'industrie laitière en connaissance de cause et je sais que, en tant que parlement, nous ne pouvons faire porter un fardeau additionnel à une industrie qui emploie de telles méthodes, c'est-à-dire qui émet plus de chèques d'un montant inférieur à dix dollars que tout autre industrie, à ma connaissance.

Nous voulons encourager au lieu de décourager l'exploitation des beurreries. J'ai l'impression que tous les fabricants veulent agir honnêtement et ne se refuseront pas à apposer un timbre sur tous les effets d'un montant supérieur à dix dollars. Quiconque est tant soit peu au courant de l'industrie laitière comprendra qu'il est injuste de ne pas élever le minimum à dix dollars.

Je veux, maintenant, en venir à une question soulevée par mon honorable ami de Mackenzie (M. Campbell). Selon moi, nos cultivateurs ne chercheraient pas à se soustraire à l'impôt pourvu qu'on appose toujours le timbre sur tous les cinquante dollars. De cette façon le ministre pourrait élever le minimum à dix dollars. J'avais eu l'intention de proposer un amendement, pour porter le minimum à dix dollars, mais le ministre étant décidé à accepter le principe d'exempter de l'impôt les chèques de cinq dollars et moins, j'hésite quelque peu à persister dans mon intention. Je veux bien qu'il essaie de retirer le plus de revenus possible, mais je ne crois pas qu'il aurait beaucoup perdu en faisant droit à notre demande. Selon moi, ces exploitants de beurreries devront changer leurs méthodes d'affaires. J'estime que cet impôt est trop élevé et ils ne pourront pas le subir. Ils devront en venir à payer une ou deux fois par mois. C'est un pas en arrière; c'est priver à la fois le cul-